MAUSSANE
LES ALPILLES

AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À UNE MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE POUR UNE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Personne publique :

Commune de MAUSSANE LES ALPILLES représentée par Monsieur le Maire Jean-Christophe CARRÉ 04 90 54 30 06

Fondements juridiques :

Articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

Cette manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public. Le présent avis de publicité a pour objet de rechercher l'existence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques selon lesquelles « lorsque la délivrance du titre [d'occupation du domaine public] intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ». Tout opérateur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à : Monsieur le Maire Hotel de Ville avenue de la vallée des Baux 13520 MAUSSANE LES ALPILLES. La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé. Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : 24 juillet 2026

Date de mise en ligne du présent avis sur le site internet de la Ville : 8 juillet 2026

Objet de la publicité :

La commune de MAUSSANE LES ALPILLES a reçu la manifestation d'intérêt spontanée suivante :
Demandeur : ORANGE Juliette COUSTEIX

Lieu de l'occupation :

Place Henri GIRAUD sur une surface de 9 m2 les 17 et 18 août 2025

Activité projetée :

- informer sur les avantages de la Fibre
-Répondre aux interrogations sur l'installation, les travaux de raccordement, les délais d'intervention etc...
-permettre de souscrire sur place à une offre Fibre pour passer rapidement de l'ADSL à la Fibre.

Redevance :

100€ par jour d'occupation.

Le Maire

Jean-Christophe CARRÉ

